

**LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Compiègne, le 30 juin 2023

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'année scolaire 2022-2023 s'achève. Nous sommes déjà mobilisés pour préparer la prochaine rentrée de votre enfant au lycée. Vous trouverez dans ce courrier les documents qui vous permettront d'organiser sereinement celle-ci. Avant toute chose, nous tenons à vous remercier pour votre confiance et vous redisons notre joie d'accueillir votre enfant à partir du 4 septembre prochain.

Nous profitons de cette circulaire pour vous dire combien nous apprécions la qualité des relations que nous entretenons avec l'ensemble des familles. Avant de vous donner les nouvelles de l'établissement, nous remercions les enseignants, les salariés OGEC et tous les bénévoles qui se sont investis auprès des élèves durant cette année scolaire écoulée. Par l'engagement de tous, les élèves qui passaient des examens ont pu donner le meilleur d'eux-mêmes et obtenir de très bons résultats. Félicitations à chacun d'entre eux !

Au-delà de la réussite à l'examen, chacun des lycéens qui nous est confié doit trouver un chemin de réussite adapté à sa personnalité et aux qualités qui lui sont propres. Il doit avancer sur son parcours de formation selon ce qu'il est ou peut donner à chaque étape. Adolescents et parents doivent avancer avec confiance : l'évolution scolaire suit la maturité et finit toujours par éclore ! Nous augurons donc dès maintenant une belle réussite pour vos enfants, avec leurs nécessaires volonté et énergie. C'est pour former des lycéens de qualité, mais aussi des êtres humains, debout, heureux, libres et responsables que nous préparons cette nouvelle rentrée.

Pour ma part, je quitte l'Institution pour faire valoir mes droits à la retraite à la fin de cette année scolaire. Comme annoncé par M. Pascal LEROY, Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique de l'Oise, c'est Monsieur Pierre-Louis DELOFEU que j'accueille avec joie et confiance qui me succédera dans mes deux missions de chef d'établissement du lycée général et technologique et de coordonnateur de l'Institution.

Après avoir passé treize années à Compiègne, à la coordination de l'Institution Notre Dame de la Tilloye, puis à celle de l'Institution Jean-Paul II, ce n'est pas sans émotion que je quitte notre communauté éducative. Je pars avec beaucoup de souvenirs merveilleux, le sentiment d'avoir vécu une aventure passionnante au service de l'éducation et de l'évangélisation de notre belle jeunesse dans laquelle je fonde beaucoup d'Espérance pour la construction d'un monde meilleur. Je tiens à remercier chacun de ses jeunes pour tous ces bons moments partagés. Je vous remercie, vous, les familles, pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces nombreuses années.

Au nom de l'ensemble de la communauté éducative du lycée Jean-Paul II, je vous souhaite de très bonnes vacances sereines et reposantes, propices au ressourcement, à la détente. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'assurance de notre entier dévouement.

Etienne ANCELIN, Chef d'établissement

### 1) Rentrée des classes

Seconde	Lundi 4 septembre, <b>accueil et appel à 8h05</b> , fin de la journée à 12h00
Première	Lundi 4 septembre, <b>accueil et appel à 9h15</b> , fin de la journée à 12h00
Terminale	Lundi 4 septembre, <b>accueil et appel à 10h10</b> , fin de la journée à 12h00

Les élèves seront accueillis par le professeur principal avec lequel ils resteront pour cette première ½ journée. Les cours normaux débiteront le mardi 5 septembre selon l'emploi du temps. Il n'y aura pas de service de restauration le lundi 4 septembre (sauf pour les internes).

**Rentrée des Internes, installation dans les chambres le dimanche 3 septembre à partir de 17h.**

**Accueil officiel et réunion d'information des familles et des élèves à 18h30 à l'auditorium du lycée.**

Le service des transports scolaires débutera dès le 4 septembre.

### 2) Horaires du lycée

	MATIN	
	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup> /Tale
8h05 à 9h00	1 <sup>ère</sup> heure	
9h00 à 9h55	2 <sup>ème</sup> heure	
Récréation		
10h10 à 11h05	3 <sup>ème</sup> heure	
11h05 à 12h00	4 <sup>ème</sup> heure	
Récréation		
12h10 à 13h05	5 <sup>ème</sup> heure	Repas

	APRES-MIDI	
	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup> /Tale
13h25 à 14h20	Repas	5 <sup>ème</sup> heure
14h20 à 15h15	6 <sup>ème</sup> heure	
Récréation		
15h25 à 16h20	7 <sup>ème</sup> heure	
16h20 à 17h15	8 <sup>ème</sup> heure	

### 3) Gestion des absences

Toute absence doit être signalée le jour-même par mail à l'adresse  
[absencelycee@jeanpaul2compiegne.fr](mailto:absencelycee@jeanpaul2compiegne.fr)  
avant 8h30 impérativement  
ou par Ecole Directe à Mélanie LAMIDIEU, responsable de vie scolaire

Un certificat médical est nécessaire pour justifier une absence de plus de cinq jours.

### 4) Réunions parents professeurs de début d'année

Seconde A-B-C	Mardi 12 septembre à 17h30, accueil à l'auditorium
Seconde D-E-F	Mardi 12 septembre à 18h, accueil à l'auditorium
Seconde G-H-I	Mardi 12 septembre à 18h30, accueil à l'auditorium
Première ST2S-STMG	Vendredi 8 septembre à 17h30, accueil à l'auditorium
Première D-E-F-G	Vendredi 8 septembre à 18h15, accueil à l'auditorium
Première A-B-C	Vendredi 8 septembre à 19h, accueil à l'auditorium
Terminale ST2S-STMG	Jeudi 14 septembre à 17h30, accueil à l'auditorium
Terminale D-E-F-G	Jeudi 14 septembre à 18h30, accueil à l'auditorium
Terminale A-B-C	Jeudi 14 septembre à 19h30, accueil à l'auditorium

Ces réunions sont une occasion exceptionnelle de rencontres entre les parents, les enseignants et l'encadrement du lycée. Les différents projets de l'établissement, les équipes enseignantes et leurs objectifs pédagogiques seront présentés lors de ces soirées. **Pour des raisons de place, ces réunions sont réservées aux parents** ; les élèves reçoivent les informations en classe.

## 5) Calendrier scolaire 2023-2024

### Calendrier annuel des vacances scolaires :

Toussaint	Du vendredi 20 octobre après les cours au lundi 6 novembre au matin
Noël	Du jeudi 21 décembre après les cours au lundi 8 janvier au matin
Février	Du vendredi 23 février après les cours au lundi 11 mars au matin
Pâques	Du vendredi 19 avril après les cours au lundi 6 mai au matin
Eté	Départ des élèves en fonction de l'organisation des examens, à préciser

### Pour les classes de seconde :

Premier semestre	Du lundi 4 septembre au vendredi 26 janvier
Deuxième semestre	Du lundi 29 janvier à la fin de l'année

Un conseil de classe de mi semestre aura lieu au retour des vacances de la Toussaint et un bulletin intermédiaire sera envoyé à toutes les familles à cette occasion.

### Pour les classes de cycle terminal :

Premier trimestre	Du lundi 4 septembre au vendredi 24 novembre
Deuxième trimestre	Du lundi 27 novembre au vendredi 23 février (en fonction du calendrier Parcours Sup)
Troisième trimestre	Du lundi 11 mars à la fin de l'année

Les périodes de travail scolaire indiquées sont obligatoires. Elles résultent du calendrier fixé par le ministère et des contraintes propres à l'établissement. La loi et l'esprit civique qu'impose un financement de la scolarité par la collectivité publique, rendent le nombre de journées de classe impératif. Le temps scolaire défini par l'emploi du temps remis en début d'année n'appartient donc ni à la famille, ni à l'élève. Seules des circonstances exceptionnelles et justifiées, peuvent permettre au chef d'établissement d'accorder une autorisation d'absence. Une demande doit être adressée au chef d'établissement, par écrit, au moins 15 jours à l'avance.

## 6) Dates importantes à retenir

**La messe de rentrée des lycées** est fixée au jeudi 14 septembre à 8h05.

Les élèves qui souhaitent participer à la préparation de la liturgie, accompagner par la musique et/ou le chant sont invités à se joindre à nous et à contacter Marie-Charlotte OMONT. Par la suite, la messe sera célébrée, les jeudis en semaine B à 8h05. Les parents sont conviés à toutes les messes.

**La prérentrée des enseignants** est avancée au jeudi 31 août. Journée pédagogique le vendredi 1<sup>er</sup> septembre.

**Les élèves de seconde participeront à une journée d'intégration** le jeudi 14 septembre.

**Forum de l'Enseignement supérieur et remise des diplômes du baccalauréat 2023**, samedi 25 novembre.

**Fête de l'Institution** : vendredi 8 décembre

**Journée pédagogique** le vendredi 22 décembre. Les élèves seront en vacances d'Hiver le jeudi 21 décembre après les cours.

## **7) Manuels scolaires - Espaces numériques de travail**

Les manuels scolaires papiers sont obligatoires en classe. Les élèves qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une version numérique (courrier ARBS) qui est utilisable uniquement au domicile.

### **Commande et distribution des manuels :**

cf circulaire « Comment obtenir votre collection de manuels scolaires – rentrée 2023 ». Procédure à suivre **attentivement et scrupuleusement**.

Pour tous les élèves qui auront confirmé et réglé en ligne leurs manuels scolaires auprès de l'ARBS avant le 15 août, ils en entrèrent en possession le jour de la rentrée en salle de classe.

Pour les retardataires qui confirmeront au-delà du 15 août, la livraison sera effectuée en point relais avec frais de livraison à votre charge.

L'utilisation des ordinateurs en classe pour prise de notes est exclusivement réservée aux élèves bénéficiant d'un aménagement officiel (PAP, PPS, ...).

Pearltrees : Cet ENT (Espace Numérique de Travail) est mis à la disposition de tous les élèves de lycée. Il ne remplace pas Ecole Directe pour le suivi des notes, la vie scolaire et la messagerie. En revanche, il est l'outil choisi pour le stockage des données des enseignants et des élèves (1 To par personne) et surtout, il permet une collaboration étroite entre les différents acteurs (pédagogie inversée, partage de documents, travail en équipe, évaluations...).

## **8) Mercredi après-midi et DST**

Comme les années précédentes, les élèves de 2<sup>nde</sup> n'auront pas cours le mercredi après-midi. Les Elèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale, quant à eux, auront cours le mercredi après-midi jusqu'à 15h15 sauf exception.

**DST de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup>** : La durée des DST variera selon les matières et les besoins.

- ✓ Pour les classes de premières et terminales générales : le vendredi après-midi une semaine sur deux en alternance avec des cours.
- ✓ Pour les classes de premières et terminales technologiques : le jeudi après-midi une semaine sur deux en alternance avec des cours.

En classe de seconde les élèves auront 2 ou 3 DST de Lettres dans l'année, le jeudi.

## **9) Carnet de correspondance et règlement intérieur**

Seuls les élèves de 2<sup>nde</sup> se verront remettre un carnet de liaison. Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup>, la liaison entre l'établissement et les familles ne s'effectuera que par Ecole Directe (suivi scolaire, messagerie, absences, retards, sanctions, informations diverses...). Les identifiants seront communiqués aux familles dès la rentrée.

Le règlement intérieur des élèves fera l'objet d'une lecture commentée le jour de la rentrée avec le professeur principal de la classe. Il devra être lu, approuvé et signé par les parents et leur enfant à la rentrée (carnet de correspondance pour les 2<sup>nde</sup> et document spécifique remis en septembre aux 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup>).

## **10) Test de positionnement en 2<sup>nde</sup> GT**

Un test national de positionnement sera effectué au cours du mois de septembre et permettra d'évaluer la maîtrise de l'expression écrite et les compétences mathématiques essentielles. Les résultats de ce test nous aideront à constituer les groupes d'accompagnement en français et en mathématiques.

### **11) Certification PIX**

**La certification PIX est obligatoire pour les élèves de terminale.** Elle apparaît dans le livret scolaire. Les élèves entrant en terminale à la rentrée sont invités à améliorer leurs compétences en se connectant sur leur compte personnel pendant les vacances d'été.

### **12) Repas**

Un système de contrôle informatisé à l'aide de cartes magnétiques est mis en place. Une carte est fournie à l'élève à son arrivée en seconde, il la gardera jusqu'en terminale.

L'élève devra toujours présenter sa carte à l'entrée de la restauration. En cas d'oubli de celle-ci, l'élève devra passer en fin de service. En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra en racheter une au prix de 15€.

**Par respect pour le travail des personnels de restauration et pour inciter nos élèves à une attitude éco-responsable, les élèves demi-pensionnaires et internes sont tenus de prendre leur repas au self (les repas sont préparés et réglés, aucun remboursement ne sera possible).**

Pour des raisons sanitaires évidentes, aucune prise de repas n'est possible en dehors de la cantine.

### **13) Information importante – facturation - assurance**

Soucieux de faire des économies et d'entrer dans une démarche de protection de la Création (laudato si'), notre facturation est dématérialisée. Vous pourrez télécharger vos factures dans votre espace personnel sur Ecole Directe.

Tous les élèves de l'Institution bénéficient d'une assurance scolaire prise en charge par l'établissement auprès de la Mutuelle saint Christophe.

**RAPPEL : il n'y a pas de liste de fournitures en Lycée Général et Technologique**